

ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Discipline : GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est un Établissement Public de Santé de 1390 lits et places situé à mi-distance des villes de Tours et d'Orléans (50km) et à seulement 1h30 de Paris.

Établissement support du Groupement Hospitalier Santé 41, c'est un acteur pivot de la santé des habitants du Loir-et-Cher.

Plus de 50 services permettent la prise en charge de nombreuses pathologies dans le champ de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Obstétrique, et également de la Gériatrie, des Soins de suite et de la Psychiatrie.

Il dispose d'un plateau technique complet de haute technicité (TDM, IRM, Scanner, mammographe numérique, laboratoires...).

Premier employeur du département avec près de 2 700 professionnels, ses équipes s'attachent à fournir des soins de la plus grande qualité aux patients qu'elles prennent en charge quotidiennement.

Capacitaire :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité annuelle :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 250 accouchements (maternité de niveau 2B)

<https://ch-blois.com/presentation/>

<https://loiretcher-attractivite.com/>

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

<p>3. Présentation du service de l'établissement d'accueil</p> <p>Nom du service : Gynécologie Obstétrique</p> <p>Pôle de rattachement : Pôle Mère Enfant Adolescent santé mentale Chef de service : Dr Etienne ROUSSEL, roussee@ch-blois.fr , 02.54.55.62.35 Composition de l'équipe médicale : 8 Praticiens hospitaliers, 2 assistants spécialistes Nombre de lits : 25 lits en maternité Nombre de places : 6 lits en UC5 (chirurgie gynécologique) et accès à la chirurgie ambulatoire Plateau technique : Bloc obstétrical avec 4 salles d'accouchement, 4 échographes, 8 salles au bloc opératoire</p> <p>Activité du service : Maternité, échographie obstétricale, diagnostic anténatal, chirurgie gynécologique (cancérologique, bénigne et fonctionnelle), consultations externes.</p> <p>Fonctionnement minimal du service les jours ouvrables : Les médecins : 4 au minimum doivent être présents quotidiennement 1 au bloc opératoire 1 pour les grossesses pathologiques 1 en consultation 1 de garde pour 24h</p> <p>Les internes : 3 au minimum doivent être présents quotidiennement 1 de garde et en salle de naissance (pour24h) 1 au bloc opératoire 1 en consultation</p>
<p>4. Présentation du service du CHU de Tours</p> <p>Nom du service : Gynécologie Obstétrique B</p> <p>Pôle de rattachement :Femme Parentalité Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr Franck PERROTIN Composition de l'équipe médicale : 1 PU - 6 PH - 1 CCA Nombre de lits : 66 lits Nombre de places : 83 places Plateau technique : Salle de naissance - Urgences Obst. Autres : Unité de médecine fœtale - échographie de niveau 2 et dépistage</p>
<p>5. Missions confiées</p> <p>Au sein de l'équipe d'obstétrique du CH de Blois : Participation à la continuité des soins dans le service et intégration dans l'équipe médicale du secteur obstétrique, salle de naissance, consultation de gynécologie et participation à l'activité du bloc opératoire.</p>
<p>6. Les compétences à développer</p> <p>Au sein de l'équipe du CH de Blois : approfondissement des compétences en obstétrique et chirurgie gynécologique</p>
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Au CH Blois</u> : - Activité hebdomadaire incluant consultation / gestes techniques / participation aux staffs - Participation aux gardes sur place avec les médecins seniors de l'équipe - Nombre de gardes/ mois : 3 à 4 - <u>Au CHU de Tours</u> : 1 à 2 gardes par mois seront demandées à l'assistant partagé - 1 médecin de garde + 1 d'astreinte
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>A définir</p>
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>Accès au plateau technique du bloc obstétrical, du bloc opératoire et du secteur consultation par la participation à la continuité des soins dans le service.</p>

10. Logement par l'établissement d'accueil
Non, sauf demande exceptionnelle à examiner
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Oui, en fonction de la situation du service
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera le CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé